

MESSAGE DU 19 MARS

Message du Directeur général
De l'inspection et du bien-être animal

À TOUT LE PERSONNEL

MISE À JOUR CONCERNANT LE COVID-19

Québec le 19 mars 2020 à 16h15,

Dans le contexte actuel, en lien avec les mesures mises en œuvre en vue de favoriser la distanciation sociale recommandée et considérant les efforts concertés en matière de prévention et de limitation de la propagation de la COVID-19, nous vous informons de nouvelles directives, applicables dès maintenant, concernant l'organisation du travail à la DGIBEA.

Nous vous demandons de limiter au maximum l'accès aux bureaux régionaux d'inspection. Le télétravail doit donc être privilégié au maximum. Les employés sont autorisés à partir directement de leur domicile pour réaliser leurs interventions d'inspection. Ils doivent toujours être munis de leurs UMI et cellulaire de travail. Votre cellulaire doit demeurer ouvert durant les heures normales de bureau.

Concernant la présence dans les bureaux régionaux, en vue de la réception des colis, matériels, linge d'abattoir et autres, la présence d'une seule personne est requise pour la réception de ces effets (livraison). La collaboration collective est requise et à cet effet, il faudrait consulter régulièrement vos courriels.

Synchronisation pour les inspecteurs et médecins vétérinaires :

- Ceux qui sont maintenant en mode connecté peuvent synchroniser leur UMI avec leur cellulaire.
- Ceux en mode autonome et qui ont un jeton peuvent synchroniser leur UMI avec une connexion internet à domicile.
- Ceux en mode autonome et qui n'ont pas encore reçu leur jeton doivent se déplacer au bureau uniquement pour la synchronisation des UMI lorsque cela est absolument nécessaire. Nous communiquerons avec vous lorsque nous aurons reçu votre jeton.

Implantation des nouvelles régions d'inspection :

- Considérant que cette implantation sera réalisée cette fin de semaine (20, 21, 22 mars), vous devrez faire une synchronisation la semaine prochaine pour faire apparaître les nouvelles régions dans Hermès autonome. Cette première synchronisation sera plus longue qu'à l'habitude et vous devrez être patient pour

laisser le temps requis à cette synchronisation. Une fois affiché « synchro terminé », vous devrez attendre quelques secondes avant de fermer l'application.

Véhicule CGER :

- Le personnel utilisant un véhicule CGER est autorisé à garder le véhicule au domicile du lundi au vendredi. Toutefois, le véhicule CGER ne peut être laissé au domicile personnel durant la fin de semaine et doit être rapporté au bureau d'inspection régional.

Activités prioritaires en inspection :

- Nous continuons d'assurer les services essentiels en inspection et le suivi des dossiers urgents.
- Puisque nos effectifs actuels pour assurer l'inspection permanente en abattoir sont réduits, nous comptons sur la collaboration de tous les inspecteurs formés en abattoir, et ce, peu importe leur profil en inspection. Merci de communiquer avec l'équipe des horaires si vous êtes concernés par cette situation.

Ces nouvelles directives s'appliquent dès maintenant, et ce, jusqu'au lundi 30 mars inclusivement. La situation sera réévaluée par la suite régulièrement.

D'autres informations vous seront communiquées selon l'évolution de la situation. Veuillez donc consulter régulièrement vos courriels.

Je vous remercie de votre collaboration.

Informations complémentaires :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/COVID-19-Troussedinformation.pdf>

Si la COVID-19 vous inquiète, vous pouvez contacter, sans frais, le [1 877 644-4545](tel:18776444545).